

abondance, cette province assurera la prospérité de son gouvernement et de sa population bien au delà de la décennie. Nous ne parlons pas ici d'une réussite sensationnelle qui ne durera que quelques années. Nous parlons d'une nouvelle présence financière et économique au Canada, d'un nouveau centre de gravité pour notre économie. Nos politiques, comme en témoigne notre programme énergétique national, vont favoriser cette nouvelle vague de prospérité.

Lorsque nous avons négocié avec les provinces productrices, nous avons recherché une formule qui permette au gouvernement du Canada de toucher une part plus raisonnable des revenus inespérés consécutifs à la hausse du prix du pétrole dans le monde. Je veux surtout parler de la hausse du prix du gaz naturel destiné à l'exportation. Nous avons maintes fois signalé combien injuste est le système actuel qui permet aux provinces productrices de bénéficier de toutes les hausses du prix du gaz naturel, alors que le gouvernement fédéral doit assumer le fardeau financier et économique résultant des hausses du prix du pétrole. Nous avons voulu changer cela et bénéficier nous aussi des hausses du prix du gaz naturel. Comment? En imposant une taxe à l'exportation du gaz naturel, comme celle que nous imposons depuis 1974 sur le pétrole, et comme celle que nous avons imposée surtout dans les provinces centrales pendant plus de 35 ans sur l'électricité jusqu'en 1963.

Mais les gouvernements provinciaux se sont montrés intractables sur ce point. Nous n'aurions jamais abouti à un accord à l'amiable, si nous avons insisté sur un système qui satisfaisait de principe élémentaire. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous avons cédé encore une fois. Contrairement à notre intention, nous n'avons pas imposé de taxe sur l'exportation du gaz naturel. Qui plus est, nous allons partager à parts égales les revenus provenant de la taxe sur les exportations de pétrole, taxe établie en 1973, au lieu de les conserver tous, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, son gouvernement ne perd rien aujourd'hui des revenus fiscaux qu'ils

prélevait hier sur ses résidents ou sur ses exportations. Il serait faux de prétendre le contraire.

Des voix: Bravo.

M. Lalonde: Je suis sûr que les provinces se rendent compte de l'importance de notre concession au niveau de la taxe à l'exportation. Elles savent ce qu'un potentiel croissant signifie. Cela signifie que si les prix internationaux du pétrole augmentent de nouveau au cours des prochaines années comme cela a été le cas au cours des deux dernières années les provinces retireront d'énormes bénéfices de leurs exportations. En pareil cas, étant donné qu'il n'y a pas de taxe fédérale à l'exportation, ce sont bien les provinces qui en seront les principales bénéficiaires.

C'est bien à contre-cœur que nous avons cédé sur ce point. J'espère que ce geste fera disparaître les barrières qui empêchent de fournir l'effort concerté nécessaire pour mettre de nouveaux approvisionnements sur le marché. Nous avons donc fait des concessions tant sur le plan des principes que des revenus et cette décision vaut autant pour le présent que pour l'avenir. Notre part des recettes prévues, soit 24 p. 100, est plus faible que celle de tout autre gouvernement national. En outre, les méthodes utilisées pour se procurer de nouvelles recettes ont été choisies avec soin pour éviter toute discordance avec les positions provinciales énoncées publiquement. Il n'y a pas de taxe sur les exportations de gaz ni taxe prélevée à la tête du puits. Nous nous sommes montrés conciliants; nous avons tenté l'impossible pour maintenir un climat harmonieux. Nos efforts seront richement récompensés, s'ils créent un nouveau fondement qui nous permettra de travailler ensemble.

● (1800)

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)